

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

BI-MENSUEL
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois



30 Novembre 1997

39^{ème} année

N° 915

SOMMAIRE

I- LOIS ET ORDONNANCES II- DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

Ministère de l'Interieur, des Postes et Télécommunications

Actes Divers

23 Octobre 1997 Arrêté N° 409 Accordant la qualité d'officier de Police Judiciaire (O.P.J)
à un Inspecteur de Police. 475

Actes Divers :

26 Octobre 1997 Arrêté N°412 Organisant la cessation définitive de Fonction pour cause
de décès d'un commissaire de Police. 475

Arrêté N° 413 Accordant la qualité d'officier de Police Judiciaire (O.P.J)
à un Inspecteur de Police. 475

Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

04 Octobre 1997 Arrêté n° R - 0492 portant agrément d'une coopérative agro - pastorale
et avicole dénommée « BENKE KSAR/ NOUAKCHOTT ». 475

27 Octobre 1997 Arrêté n° R - 0546 portant agrément d'une coopérative agro - pastorale
dénommée Dental Hallaybe/Sebkhah/Nouakchott.

02 Novembre 1997 Arrêté n° R - 0549 portant agrément d'une coopérative agro - pastorale dénommée Yellitaare/Thidé/Sebkha/Nouakchott. 475

Ministère de l'Education Nationale

Actes Réglementaires

12 Octobre 1997 Arrêté n° 0526 Fixant régime des études du deuxième Cycle de la Faculté des Sciences et Techniques. 476

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

30 Novembre 1997 Arrête N° 0322 portant Nomination d'un Fonctionnaire Stagiaire. 487

22 Octobre 1997 Arrêté N°404 Portant Nomination et Titularisation d'une Technicienne Supérieur de Santé. 487

22 Octobre 1997 Arrête N°406 mettant fin à la mise en position de stage d'un docteur en Médecine. 487

25 Octobre 1997 Arrêté N° 0410 portant Régularisation de la Situation Administrative d'un Attaché Auxiliaire. 488

27 Octobre 1997 Arrêté N°416 Portant Nomination et Titularisation d'un Secrétaire des Affaires Etrangères. 488

30 Octobre 1997 Arrêté N° 420 Mettant Fin à la Mise en Position de Stage d'un Fonctionnaire. 488

30 Octobre 1997 Arrêté N°422 Portant Nomination et Titularisation d'un Technicien Supérieur de Santé. 488

01 Novembre 1997 Arrêté N° 423 Portant Nomination et Titularisation d'un Ingénieur de l'économie Rurale. 488

03 Novembre 1997 Arrêté N° 645 Portant Prolongation de Stage de formation de certains fonctionnaires. 488

III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATIONS
IV - ANNONCES

**Ministère de l'Intérieur des Postes et
Télécommunications**

Actes Divers :

*Arrêté N° 409 du 23 Octobre 1997
Accordant la qualité d'officier de Police
Judiciaire (O.P.J) à un Inspecteur de
Police.*

ARTICLE PREMIER: La qualité d'Officier de police Judiciaire est attribuée à l'Inspecteur de police El Hadrami Ould Sidina , ce pour compter du 14 Septembre 1997

ART 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

*Arrêté N°412 du 26 Octobre 1997
Organisant la cessation définitive de
fonction pour cause de décès d'un
commissaire de Police.*

ARTICLE PREMIER : Est constatée la cessation définitive de fonction pour cause de décès à compter du 18 Janvier 1996 du commissaire de police précédemment , à l'indice 900, Matricule 22.853 P, Mohamed Lemine Ould Mohamed Mahmoud Commissaire de police à Sélibaby .

ART 2 : Le présent arrêté sera enregistré partout où besoin sera et publié au journal officiel .

*Arrêté N° 413 Accordant la qualité
d'officier de Police Judiciaire (O.P.J) à un
Inspecteur de Police.*

ARTICLE PREMIER: L qualité d'Officier de police Judiciaire est attribuée à l'Inspecteur de police Mohamed Lemine Ould Dahi , ce pour compter du 20 Octobre 1997.

ART 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

**Ministère du Développement Rural et de
l'Environnement**

Actes Divers

*Arrêté n° R - 0492 du 04 octobre 1997
portant agrément d'une coopérative agro -
pastorale et avicole dénommée
« BENKE » ksar/ Nouakchott.*

ARTICLE PREMIER - La coopérative agro - pastorale et avicole dénommée « Benke / Ksar/ Nouakchott est agréée en application de l'article 36 du titre VI de la loi 67 - 171 du 18 juillet 1967 modifiée et complétée par la loi 93.15 du 21 janvier 1993 portant statut de la coopération.

ART 2 - Le service des Organisations socio - professionnelles est chargé des formalités d'immatriculation de ladite coopérative auprès du greffier du tribunal de la wilaya de Nouakchott.

ART. 3 - Le Secrétaire Général du ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

*Arrêté n° R - 0546 du 27 octobre 1997
portant agrément d'une coopérative agro -
pastorale dénommée Dental Hallaybe/
Sebkha Nouakchott.*

ARTICLE PREMIER La coopérative agro - pastorale dénommée Dental Halaybe/ Sebkha/ Nouakchott est agréée en application de l'article 36 du titre VI de la loi 67 - 171 du 18 juillet 1967 modifiée et complétée par la loi 93.15 du 21 janvier 1993 portant statut de la coopération.

ART. 2 - Le service des Organisations socio - professionnelles est chargé des formalités d'immatriculation de ladite coopérative auprès du greffier du tribunal de la wilaya de Nouakchott.

ART. 3 - Le Secrétaire Général du ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel. *

Arrêté n° R - 0549 du 02 novembre 1997 portant agrément d'une coopérative agro - pastorale dénommée Yellitaare Thidé/ Sebkhah Nouakchott.

ARTICLE PREMIER :- La coopérative agro - pastorale dénommée Yellitaare/ Thidé/ Sebkhah/ Nouakchott est agréée en application de l'article 36 du titre VI de la loi 67 - 171 du 18 juillet 1967 modifiée et complétée par la loi 93.15 du 21 janvier 1993 portant statut de la coopération.

ART. 2 - Le service des Organisations socio - professionnelles est chargé des formalités d'immatriculation de ladite coopérative auprès du greffier du tribunal de la wilaya de Nouakchott.

ART. 3 - Le Secrétaire Général du ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de l'Éducation Nationale

Actes Réglementaires

Arrêté N° 0526 du 22 Octobre 1997 Fixant régime des études du deuxième Cycle de la Faculté des Sciences et Techniques.

ARTICLE PREMIER: Les études du deuxième cycle de la Faculté des Sciences et Techniques (FST) portent sur des enseignements scientifiques et techniques dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques et éventuellement sur des sorties, des excursions, des stages et des projets de fin de formation ou des exposés dirigés.

Ces études d'une durée de deux ans comportent :

a - Filières Fondamentales :

- Biologie ;
- Chimie ;
- Géosciences ;
- Mathématiques pures ;

- Physique ;

b - Filières appliquées, spécialisées ou professionnalisées :

- Géologie Minière ;
- Maîtrise et Gestion de l'Eau ;
- Mathématiques Appliquées ;
- Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises ;
- Physique Appliquée.
- Sciences et Technologie des Aliments. Elle sont sanctionnées par le diplôme de Maîtrise de la FST.

ART. 2: Les filières à ouvrir ainsi que leur capacité d'accueil, sont arrêtées sur proposition des départements, par une commission pédagogique spécialisée constituée :

- du Doyen ;
- du Secrétaire Général ;
- des chefs de départements ;
- et des coordinateurs de filières du 2^{ème} cycle.

ART. 3: L'orientation des étudiants du DEUG de la FST dans les différentes filières du 2^{ème} cycle s'effectue par sélection sur dossier dans la limite des possibilités d'accueil de chaque filière.

Dans le cas où la capacité d'accueil le permet, les titulaires d'un diplôme équivalent au DEUG de la FST peuvent être admis à s'inscrire après avis de la commission pédagogique spécialisée visée à l'article 2.

Art 4 : L'organisation générale des études, le déroulement des examens, la nature et coefficients des épreuves sont définis dans le règlement intérieur de la Faculté des Sciences et Techniques.

ART. 5: Il n'est permis qu'un seul redoublement au deuxième cycle.

Art 6 : Les enseignements et leurs horaires sont fixés, pour chaque filière, comme suit :

Licence de Biologie :

Elle comporte les modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures) Cours +TP/TD
Zoologie (1)	75
Botanique (1)	75
Ecologie Générale	62.5
Physiologie animale (1)	75
Physiologie Végétal (1)	75
Génétique (1)	75
Microbiologie	62.5
Biochimie (1)	75
Géologie	62.5
Anglais	25
Stage de langues Fonctionnelles	

Maîtrise de Biologie

a) *Option : Biologie Animale*

Elle comporte les modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures) Cours +TP/TD
Zoologie (2)	100
Ecologie Animale	75
Physiologie Animale (2)	75
Génétique (2)	75
Statistiques	50
Lutte anti - acridienne	50
Parasitologie + Immunologie	50
Biotechnologie	50
Biochimie (2)	50
Anglais	25
Exposés dirigés	

b) *Option : Biologie Végétale*

Elle comporte les Modules suivants

Module	Volume horaire annuel (heures) Cours + TP/TD
Botanique (2)	100
Ecologie végétale	75
Physiologie végétale	75
Génétique	75
Statistiques	50
Désertification	50
Protection des cultures	50
Biotechnologie	50
Biochimie	50

Stage de langues fonctionnelles	
Ecole de terrain	

Maîtrise des Géosciences

Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)	
	Cours	TP
Dynamique de la Biologie et evolution des ressources minérales et énergétiques	150	
Hydrologie	40	20
Physique du sol et Aménagement de l'espace -TP Micropetro	75	65
Dynamique des bassins sédimentaires, Cycles et bilans géochimiques, TP cartographie	90	80
Informatique , Mathématique et physique appliquées	60	30
Anglais	25	
Exposés dirigés		
Ecole de terrain : Stage de terrain : Stage en entreprise		

Licence des Mathématiques Pures

Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)		
	Cours	TD	TP
Topologie et analyse fonctionnelle	63	25	25
Calcul différentiel	50	25	25
Mesure et Intégration	50	12.5	12.5
Algorithmique et programmation	25	25	12.5
Algèbre	50	25	25
Anglais	25		
Stage de langue fonctionnelles			

Maîtrise des Mathématiques Pures

Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)	
	Cours	TP /TD
Géométrie différentielle	50	75
Algèbre commutative	50	75
Théorie des nombres	50	75
Probabilité et statistiques	50	75
Distributions et équations aux dérivées partielles	40	60
Théorie spectrale	50	75
Espaces vectoriels topographique-dualité	50	75

Anglais	25
Exposés dirigés	

Licence de Physique

Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)	
	Cours	TD
Techniques Mathématiques appliquées à la physique	25	25
Thermodynamique et transfert de chaleur	40	20
Physique nucléaire	45	15
Electronique et électrocinétique	25	15
Vibrations et phénomènes oscillatoires	25	15
Mécanique des milieux continus	45	15
Optique physique	40	20
Mécanique quantique	40	30
Analyse numériques	20	20
Travaux pratiques	60	
Anglais	25	
Stage de langues fonctionnelles		

Maîtrise de Physique :

Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)	
	Cours	TD
Physique du solide	60	25
Physique Statistique	50	20
Ondes et Propagation	40	15
Mécanique des Fluides	40	15
Modules Optionnels	200	
Anglais	25	
Exposés Dirigés		

Licence de Géologie Minière

Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)		
	Cours	TD	TP
Module de rattrapage	20		
Paléontologie, Paléoécologie et Stratigraphie	40	20	
Géodynamique des bassins sédimentaires	40		
Pétrologie endogène	40		40
Méthodologie de la recherche et d'exploitation minières	200		
Géologie structurale et régionale	80		40
Hydrogéologie et hydrologie	40		
Géostatistique	40		

Anglais	25
Stage de langues Fonctionnelles	
Ecole de terrain	

Maîtrise de Géologie Minère
Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)		
	Cours	TD	TP
Mise en valeur des ressources minérales	140		
Recherche miner	60	20	
Ressources minérales et énergétiques	120		20
Informatique et télédétection	20		
Microscopie			80
Mines, eau et environnement	60		
Anglais		25	
Stage d'entreprise			
Projet			

Licence de Maîtrise et Gestion de l'Eau
Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)
	Cours + TP/TD
Mathématique appliquées	50
Hydrologie	50
Hydrogéologie	50
Géophysique	50
Géologie	50
Chimie analytique	50
Chimie Minérale	50
Chimie Organique	50
Biologie Animale et Végétale	50
Microbiologie	25
Mécanique des fluides	50
Mécanique des sols	50
Hydraulique	50
Chimie des eaux	50
Eléments de pédologie	50
Informatique et Analyse numérique	50
Anglais	25
Stage de langues fonctionnelles	

Maîtrise de Maîtrise et Gestion de l'Eau
a) Option : Mobilisation des Ressources en Eau

Module	Volume horaire annuel (heures)
	Cours + TP/TD
Ecologie	50
Météorologie et climatologie	50
Traitement des Eaux	50
Ressource en Eau et Gestion	50
Recherche Opérationnelle	50

Informatique appliquée	50
Conception et Gestion des Projets	50
Economie et Comptabilité générale	50
Anglais	25
- Hydrogéologie - Techniques des forages et de sondages - Eléments de Mécanique des Roches - Organisation des chantiers souterrains - Essais in-situ et en laboratoire - Systèmes de pompage (mécanique , éolien , électrique et solaire) - Travaux pratiques, visites, mini - projets	300
Projet	

b) Option : Assainissement et Qualité des Eaux

Module	Volume horaire annuel (heures) Cours + TP/TD
Ecologie	50
Météorologie et climatologie	50
Traitement des Eaux	50
Ressources en Eau et Gestion	50
Recherche Opérationnelle	50
Informatique appliquée	50
Conception et Gestion des Projets	50
Economie et Comptabilité générale	50
Anglais	25
- Méthodes d'analyse - Electrochimie - Génie des procédés industriels - Pollution chimique et biologique des Eaux - Etudes des stations d'épuration et d'assainissement - Procédés de dessalement - Contrôle de la qualité de l'eau - Travaux pratiques et visites techniques	300
Projet	

c) Option : Aménagements Hydrauliques

Module	Volume horaire annuel (heures) Cours + TP/TD
Ecologie	50
Météorologie et climatologie	50
Traitement des Eaux	50
Ressources en Eau et Gestion	50
Recherche Opérationnelle	50
Informatique appliquée	50
Conception et Gestion des Projets	50
Economie et Comptabilité générale	50
Anglais	25
- Hydrologie régionale - Géotechnique - Résistance des matériaux - Aménagement Hydraulique - Organisation des chantiers et Engins des TP - Eléments de Topographie	300

- Travaux pratiques, visites, mini - projets - Hydraulique Maritime	
Projet	

d) Option : Management des Projets Hydrauliques

Module	Volume horaire annuel (heures) Cours + TP/TD
Ecologie	50
Météorologie et climatologie	50
Traitement des Eaux	50
Ressources en Eau et Gestion	50
Recherche Opérationnelle	50
Informatique appliquée	50
Conception et Gestion des Projets	50
Economie et Comptabilité générale	50
Anglais	25
- Etudes des besoins en eau - Estimation des ressources - Choix économique des projets - Evaluation financière - Coût et structure du coût - Identification, pilotage et suivi - Textes Juridiques de l'eau - Etudes détaillée de cas	300
Projets	

e) Option : Gestion des Ecosystèmes

Module	Volume horaire annuel (heures) Cours + TP/TD
Ecologie	50
Météorologie et climatologie	50
Traitement des Eaux	50
Ressources en Eau et Gestion	50
Recherche Opérationnelle	50
Informatique appliquée	50
Conception et Gestion des Projets	50
Economie et Comptabilité générale	50
Anglais	25
- Ecosystème aquatiques - Pédologie - Ecotoxicologie - Zones humides - Géologie environnementale - Qualité des Eaux - Visites techniques et mini - projets	300

Projets	
---------	--

Licence de Mathématiques Appliquées :

a) Option : Calcul Scientifique

Elle comporte les modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)	
	Cours	TD/TP
Topologie et Analyse fonctionnelle	63	87
Calcul différentiel	50	75
Mesure et Intégration	50	75
Algorithmique et programmation	25	50
Analyse numérique matricielle et optimisation	40	60
Mécanique Analytique	25	50
Anglais	25	
Stage de langues fonctionnelles		

b) Option Economique et Finance

Elle comporte les modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)	
	Cours	TD/TP
Topologie et Analyse fonctionnelle	63	87
Calcul différentiel	50	75
Mesure et Intégration	50	75
Algorithmique et programmation	25	50
Analyse numérique matricielle et optimisation	40	60
Macro-économie et Economie internationale	40	
Calcul économique et Micro-économie	40	
Anglais	25	
Stage de langues fonctionnelles		

Maîtrise de Mathématique Appliquées

a) Option : Calcul Scientifique

Elle comporte les modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)	
	Cours	TD/TP
Probabilité et statistiques	50	75
Distributions et équations aux dérivées partielles	40	60
Analyse numérique des équations aux dérivés partielles	40	60
Théorie spectrale	50	75
Mécanique des milieux continus	50	75
Informatique	25	50

Anglais	25
Projets	

*b) Option : Economie et Finance
Elle comporte les modules suivants :*

Module	Volume horaire annuel (heures)	
	Cours	TD/TP
Probabilité et statistiques	50	75
Analyse de données	25	50
Recherche opérationnelle et théorie de la décision	40	60
Calcul stochastique applique a la finance	25	50
Analyse numérique et applications a l'économie et a la finance	25	50
Actuariat	50	
Econométrie	100	
Anglais	25	
Projets		

Licence de Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE °)

Elles comporte les modules suivantes :

Module	Volume horaire annuel (heures)
	Cours + TP/TD
Algorithmiques et Programmation	50
Langue C	50
Système d'exploitation	50
Compilation	50
Introduction aux bases de données	50
Architecture des Systèmes	50
Méthodologie de conception de systèmes d'information	50
Comptabilité Générale	75
Economie d'entreprise I	50
Calcul Economique	50
Recherche Opérationnelle	50
Analyse de données	50
Anglais	25
Stage de Langues Fonctionnelles	

Maîtrise de Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)

Elles comporte les modules suivantes :

Module	Volume horaire annuel (heures)
	Cours + TP/TD
Programmation Avancée	50
Systèmes d'exploitation et Techniques Avancées	50
Système d'exploitation	50
Intelligence Artificielle	50
Bases de données et Applications	50
Génie Logiciel	50
Réseaux	50
Analyse et Politique Financières	50
Economic d'entreprise II	50
Comptabilité Analytique et Budgétaire	75
Droit Commercial	50

Calcul Numérique et Mini - Projets	50
Anglais	25
Projets	

Licence de Physique Appliquée

Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)		
	Cours	TD	TP
Circuits. Systèmes linéaires	21	21	
Composants Electriques	35	28	36
Conversion de l'énergie	42	28	30
Base de Physique	38	35	
Contrôle des Processus (Automatique)	21	21	24
Techniques Mathématiques Appliquées a la Physique	35	35	
Systèmes Logiques et Séquentiels	30		
Traitement de l'Information	40		28
Anglais		25	
Stage de Langues Fonctionnelles			

Maîtrise de Physique Appliquée

Elle comporte les Modules suivants :

Module	Volume horaire annuel (heures)		
	Cours	TD	TP
Capteurs et Instrumentation	30	30	20
Informatique Industrielle	20	25	25
Système Séquentiels	20	20	
Electronique du Signal	25	25	20
Traitement du Signal	25	25	20
Electronique de Puissance	20	20	15
Production de L'énergie	35	35	30
Distribution de l'énergie	20	20	
Gestion	40		
Anglais		25	
Projets			

Licence des Sciences et Technologie des Aliments

Option : Préservation. Analyse et qualité

Elles comporte les modules suivantes :

Module	Volume horaire annuel (heures)
	Cours + TP/TD
Connaissance des Aliments	50
Agents et mécanismes de détérioration des Aliments	37.5
Microbiologie Alimentaire	125
Biotechnologie : Application Industrielles	62.5
Biochimie métabolique	62.5
Chimie et Electrochimie Analytiques	75
Chimie Organique	87.5
Systématique	75
Physiologie Animale	25
Immunologie	37.5
Statistique Appliquées et Informatique	50
Physique Industrielles	50
Techniques Industrielles	50

Maîtrise des Sciences et Technologie des Aliments	25
Option : Preservation, Analyse et qualité	25
Elles comporte les modules suivantes :	
	VOLUME HORAIRES ANNUEL (heures)
	Cours + TP/TD
Mathématiques	37.5
Statistiques	37.5
Principes de Qualité et Aspects Législatifs	25
Hygiène et Environnement	37.5
Principes de Gestion de la Qualité	37.5
Technologie des Procédés de Transformation - Valorisation	112.5
Traitement de préservation	50
Systèmes d'emballage des Produits Alimentaires	25
Biochimie et Physico - Chimie Alimentaire	62.5
Analyse sensorielles	37.5
Analyse et Contrôle Biologique	75
Analyse et Contrôle Biochimique et Physico - Chimique	87.5
Anglais	25
Projets	

ART. 7 : Les détails des contenus des enseignements sont arrêtés, sur proposition des départements, par la commission pédagogique spécialisée visée à l'article 2.

ART. 8 : Le Recteur de l'Université et le Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Fonction Publique du Travail de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

Arrêté n°0322 du 30 Novembre 1997 portant Nomination d'un Fonctionnaire Stagiaire.

ARTICLE PREMIER : Madame Mariem Mint Mohamed Ould Ahmedou Administrateur auxiliaire GA2 1^{er} groupe 4^e échelon depuis le 29/6/97, ayant exercé dans les missions consulaires pendant 5 ans, est à compter du 5 Juillet 1997 nommée secrétaire des Affaires Etrangères (corps

diplômétique, stagiaire 2^e grade 1^{er} échelon (indice 760) néant. Durée Stage : Un an
ART. 2 : Le Présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté N°404 du 22 Octobre 1997 Portant Nomination et Titularisation d'une Technicienne Supérieur de Santé.

ARTICLE PREMIER: Madame Maïmouna Mint Ahmed Salem Sage - Femme 2^{ème} Grade 4^{ème} échelon (indice 740) depuis le 01/10/91 , titulaire du Diplôme de Technicien Supérieur de Santé de l'école Nationale de Santé Publique de Nouakchott est à compter du 23/12/92 du point de vue ancienneté et à compter du 06/2/93 du point de vue Salaire, Nommée et titularisée Technicienne Supérieur de Santé 2^{ème} Grade 4^{ème} échelon (indice 760) AC néant.

ART. 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrête N°406 du 22 Octobre 1997 mettant fin à la mise en position de stage d'un docteur en Médecine.

ARTICLE PREMIER : Il est mis fin à compter du 01/10/92, à la mise en position de stage de Monsieur Sid'El Moctar Ould Mohamed Cissoko Docteur en Médecine.

L'intéressé est remis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires sociales pour compter de la même date.

ART 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté N° 0410 du 25 Octobre 1997 portant Régularisation de la Situation Administrative d'un Attaché Auxiliaire.

ARTICLE PREMIER : Monsieur Mohamed Ould Sidi attaché traducteur auxiliaire GA1 1^{er} groupe 8^{ème} échelon depuis le 05/3/96, ayant exercé quinze (15) ans dans les missions diplomatiques et consulaires est à compter du 29 /6/97, nommé attaché des affaires étrangères stagiaire 2^{ème} Grade 1^{er} échelon (indice 560)

AC néant.

Durée de stage : un an.

ART 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté N°416 du 27 Octobre 1997 Portant Nomination et Titularisation d'un Secrétaire des Affaires Etrangères.

Arrêté N° 420 en date du 30 Octobre 1997 Mettant Fin a la Mise en Position de Stage d'un Fonctionnaire.

Article premier : Monsieur Ahmed Sidibé Administrateur auxiliaire GA2 1^{er} groupe 1^{er} échelon depuis le 21 - 9 - 82, titulaire de la Maîtrise en Sciences Juridiques (Option Relation Internationale) de l'Université de Dakar, est à compter de la même date, nommé secrétaire des Affaires Etrangères (corps diplomatique) stagiaire 2^e grade 1^{er} échelon (Indice 760) AC néant.

Durée de Stage : Un an

ART.2 : l'Intéressé est à compter du 21-9-83, titularisé secrétaire des Affaires

Etrangères (Corps Diplomatiques) 2^e grade 1^{er} échelon (indice 760) AC un an.

ART 3 : le présent arrêté publié au Journal Officiel.

Arrêté N° 420 du 30 Octobre 1997

Mettant Fin à la Mise en Position de Stage d'un Fonctionnaire.

ARTICLE PREMIER : La période de stage de Mr Abdel Kader N'daw, maître d'Education Physique, ayant effectué une formation en Tunisie, prend fin à compter du 30 Septembre 1997.

ART. 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté N°422 du 30 Octobre 1997 Portant Nomination et Titularisation d'un Technicien Supérieur de Santé.

ARTICLE PREMIER : Il est mis fin à compter du 30 - 9 - 97, à la mise en position de stage de Monsieur Abdel Kader N'Dao maître d'Education physique qui vient de terminer sa formation en Tunisie.

ART 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté N° 423 du 01 Novembre 1997 Portant Nomination et Titularisation d'un Ingénieur de L'économie Rurale.

ARTICLE PREMIER : Monsieur Mohamed Lemine Ould Abdallahi Technicien Supérieur auxiliaire TB2 1^{er} groupe 1^{er} échelon depuis le 29 - 5 - 94, titulaire du diplôme de Technicien supérieur (section prothèse dentaire) de la Faculté de Médecine dentaire de Monastère en Tunisie, est à compter de la même date nommé et titularisé Technicien supérieur de santé 2^e grade 1^{er} échelon (Indice 600) AC néant Mle 43116 P.

ART. 2: Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté N° 645 du 03 Novembre 1997
 Portant Prolongation de Stage de
 formation de certains fonctionnaires.

ARTICLE PREMIER: Les fonctionnaires
 dont les noms suivent en service au
 Ministère de l'Education Nationale

bénéficient de la prolongation de leur stage
 conformément aux indications du tableau
 ci - après :

Ancienne Situation			Prolongation Demandée		
Noms et Prénoms	Date d'effet	Durée	Date fieffé	Durée	Lieu
1 - Mohamed Lemine Ould Moulaye Brahim, Mle 250069S 87 - 150 Réf.A.362 du 14 - 11 - 94	1/10/92	5 ans	1/10/97	2 ans	Egypte
2 - Mohamed Mahmoud Ould Sidi Abdel Jelil, Mle 23094 86.140 Réf.A.173 du 27 /5/95	1/10/97	1 ans	1/10/97	2 ans	France
3 - Abdel Wedoud Ould Ahmed Louly, Mle 16721 Q 84.572, Réf A.173 du 27/5/95	1/10/97	1 ans	1/10/97	3 ans	Tunisie
4 - Mohamed Ould Ahmed Baba Mle 22997 W. 86.169 Réf.A.173 du 27/5/95.	1/10/97	2 ans	1/10/97	1 ans	Tunisie

ART. 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

**III - TEXTES PUBLIES A TITRE
 D'INFORMATION**

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
 ET DES DROITS FONCIERS
 BUREAU D _____**

AVIS DE BORNAGE

et à l'ouest par une rue sans nom.
 Dont l'immatriculation a été demandé par le
 sieur **Mohamed El Moctar ould Efade**,
 suivant réquisition du 6 juillet 1997, n° 775
 Toute personnes intéressées sont invitées à y
 assister ou à s'y faire représenter par u
 mandataire nanti d'un pouvoir régulier .

*Le Conservateur de la Propriété foncier
 Diop Abdoul Hamett*

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
 ET DES DROITS FONCIERS
 BUREAU D _____**

AVIS DE BORNAGE

Le 11 /11/1997 à 10 heures 30 minutes
 Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un
 immeuble situé à ARAFAT consistant en un

Le 15 /11/1997 à 10 heures 30 minutes
 Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un
 immeuble situé à ARAFAT consistant en un
 terrain urbain bâti, d'une contenance de un are
 Cinquantecentiares (01a, 50 ca), connu sous le
 nom de lot n° 2191 ilot secteur (5), et borné
 au nord par le lot n° 2190, à l'est par le lot
 2181, au sud par le lot n° 2193
 terrain urbain bâti, d'une contenance de 06 a
 60 ca, connu sous le nom de lot n° 188, 189,
 190 et 191/B et borné au nord par la route de
 l'espoir, sud par les lots 192 et 193, est par et
 ouest par des rues sans nom.

Dont l'immatriculation a été demandé par le
 sieur **Cheikh ould Dahi**, suivant réquisition du
 13 septembre 1997, n° 782

Toute personnes intéressées sont invitées à y
 assister ou à s'y faire représenter par u
 mandataire nanti d'un pouvoir régulier .

*Le Conservateur de la Propriété foncier
 Diop Abdoul Hamett*

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
 ET DES DROITS FONCIERS
 BUREAU D _____**

AVIS DE BORNAGE

Le 15 /11/1997 à 10 heures 30 minutes

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à **TOUJOUNINE** consistant en un terrain urbain bâti, d'une contenance de Cinq Ares Zero Centiares (05 a 00 ca), connu sous le nom de lot n° 21 bis ilot B et borné au nord par la route de l'espoir, l'Est par le lot s/n et à l'Ouest par le lot s/n.

Dont l'immatriculation a été demandé par le sieur **BOURHI OULD TEKROUR**, suivant réquisition du 22/4/ 1997, n° 753

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

*Le Conservateur de la Propriété foncier
Diop Abdoul Hamett*

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
ET DES DROITS FONCIERS
BUREAU d
AVIS DE DEMANDE
D'IMMATRICULATION**

Au Livre foncier d'd....

Suivant réquisition, n° 787 déposée le 07/10/1997 le sieur **Mohamed ould Mohamed El Moctar**, profession demeurant à Nouakchott..et domicilié à Nouakchott.....

Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du trarza d'...d'un immeuble, consistant en un terrain forme rectangle, d'une contenance totale de cinq ares zéro centiares (05a, 00 ca), situé à Dar Naim, connu sous le nom du lot n° 1828 bis/H - 21 et borné au nord par une rue sans nom, est par une rue sans nom, sud par la route de l'espoir et ouest par le lot s/n.

il déclare que ledit immeuble lui appartient en un vertu d'un acte administratif délivré par le wali.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou chargé réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1^{ère} instance de Nouakchott

*Le Conservateur de la Propriété foncière
Diop Abdoul Hamett*

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
ET DES DROITS FONCIERS
BUREAU d
AVIS DE DEMANDE
D'IMMATRICULATION**

Au Livre foncier d'd....

Suivant réquisition, n° 788 déposée le 07/10/1997 le sieur **Abass Sow**, profession demeurant à Nouakchott..et domicilié à Nouakchott.....

Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du trarza d'...d'un immeuble,

consistant en un terrain forme rectangle, d'une contenance totale de un are cinquante centiare (01a, 50 ca), situé à Arafat, connu sous le nom du lot 169/G ext Phase II et borné au nord par le lot 167,est par les lots 166 et 168, sud par le lot 171 et ouest par une rue sans nom

il déclare que ledit immeuble lui appartient en un vertu d'un acte administratif délivré par le wali.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou chargé réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1^{ère} instance de Nouakchott

*Le Conservateur de la Propriété foncière
Diop Abdoul Hamett*

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
ET DES DROITS FONCIERS
BUREAU d
AVIS DE DEMANDE
D'IMMATRICULATION**

Au Livre foncier d'd....

Suivant réquisition, n° 790 déposée le 15/10/1997 le sieur **KHALIHINA OULD AHMED SALEM**, profession demeurant à Nouakchott..et domicilié à

Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du trarza d'...d'un immeuble, consistant en un terrain forme rectangle, d'une contenance totale de

(09a, 00ca), situé à TOUJININE, connu sous le nom du lot n° 3 BOUHDIDA et borné au nord par les lots n° 2 et 4, Est par une rue sans nom, sud par une route de l'Espoir et ouest par le lot n° 1 il déclare que ledit immeuble lui appartient en un vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou chargé réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1^{ère} instance de Nouakchott

*Le Conservateur de la Propriété foncière
Diop Abdoul Hamett*

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
ET DES DROITS FONCIERS
BUREAU d
AVIS DE DEMANDE
D'IMMATRICULATION**

**AVIS DE DEMANDE
D'IMMATRICULATION**

Au Livre foncier d'.....d....
 Suivant réquisition, n° 791 déposée le 15/10/1997 le sieur KHALIHINA OULD AHMED SALEM, profession demeurant à Nouakchott, et domicilié à
 Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du trarza d'...d'un immeuble, consistant en un terrain forme rectangle, d'une contenance totale de
 (04a, 44ca), situé à TOUJININE, connu sous le nom des lots n° 794-795 BOUHDIDA III et borné au nord par le lot n° 796, Est par une rue sans nom, sud par une route de l'Espoir et ouest par les lots n° 800 et 801 il déclare que ledit immeuble lui appartient en un vertu d'un acte administratif.
 et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou chargé réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir
 Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1^{ère} instance de Nouakchott

*Le Conservateur de la Propriété foncière
 Diop Abdoul Hamett*

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
 ET DES DROITS FONCIERS
 BUREAU d**

**AVIS DE DEMANDE
 D'IMMATRICULATION**

Au Livre foncier d'.....d....
 Suivant réquisition, n° 792 déposée le 23/10/1997 le sieur Salem Vall ould Sidi ould Didi, profession demeurant à Nouakchott, et domicilié à
 Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du trarza d'...d'un immeuble, consistant en un terrain forme rectangle, d'une contenance totale de
 (01a, 22ca), situé à Arafat, connu sous le nom du lot n° 34 ilot D et borné au nord par le lot n° 35, est par une rue sans nom, sud par une rue sans nom et ouest par le lot n° 36 il déclare que ledit immeuble lui appartient en un vertu d'un acte administratif délivré par le wali.
 et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou chargé réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir
 Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1^{ère} instance de Nouakchott

*Le Conservateur de la Propriété foncière
 Diop Abdoul Hamett*

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE
 ET DES DROITS FONCIERS
 BUREAU d**
**AVIS DE DEMANDE
 D'IMMATRICULATION**

Au Livre foncier d'.....d....
 Suivant réquisition, n° 794 déposée le 28/10/1997 le sieur NAGI OULD TAGHI, profession demeurant à Nouakchott, et domicilié à
 Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du trarza d'...d'un immeuble, consistant en un terrain forme rectangle, d'une contenance totale de
 (06a, 60ca), situé à ARAFAT, connu sous le nom des lots n° 561 ? 562. 563 ? 559 et borné au nord par une rue sans nom, Est par les lots n° 564 et 565 une rue sans nom, sud par une rue sans nom et ouest par les lots n° 560 et 557 il déclare que ledit immeuble lui appartient en un vertu d'un acte administratif.
 et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou chargé réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir
 Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1^{ère} instance de Nouakchott

*Le Conservateur de la Propriété foncière .
 Diop Abdoul Hamett*

IV - ANNONCES

CONVOCATION

Les actionnaires de la Banque de l'Habitat de Mauritanie sont convoqués aux travaux de l'Assemblée Générale Annuelle prévue le mercredi 24 décembre 1997 à 10 heures dans les locaux de la banque à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant.

- 1° - Rapport d'activité pour l'année 1996
- 2° - le bilan de l'exercice 1996
- 3° - le rapport des commissaires aux comptes
- 4° - quitus aux administrateurs

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
 D'ADMINISTRATION**

**MOHAMED ABDERRAHMANE OULD
 SAIBOTT**

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public de la perte de la copie des titres fonciers n° 5266 et 5267 du cercle du trarza appartenant au sieur **Mohamed Lemine ould Abderrahmane né en 1944 à Boutilimit** le notaire

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public l'avis de perte de la copie du titre foncier n° 7204 du cercle du Trarza, appartenant à Monsieur Sidi M'Bareck ould Mohamed Abdellahi.

Le greffier en chef, notaire
Mme Mariem mint El Moustapha

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public l'avis de perte de la copie du titre foncier n° 3491 du cercle du Trarza, appartenant à Monsieur **Abdou ould Brahim.**

Le greffier en chef, notaire
Mme Mariem mint El Moustapha

AVIS DE PERTE

Il est porté à la connaissance du public l'avis de perte de la copie du titre foncier n° 4787 du lot n° 156 B - Résidencielle T.Z, appartenant au sieur Kandioura Marega dit Kaou.

Le greffier en chef, notaire
Mme Mariem mint El Moustapha

<i>AVIS DIVERS</i>	<i>BIMENSUEL</i> <i>Paraissant les 15 et 30 de</i> <i>chaque mois</i>	<i>ABONNEMENTS ET</i> <i>ACHAT AU NUMERO</i>
<p>Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel</p> <p>-----</p> <p>L'administration decline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.</p>	<p><i>POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS AU NUMERO</i></p> <p><i>S'adresser à la direction de l'Édition du Journal Officiel: BP 188, Nouakchott (Mauritanie)</i></p> <p><i>les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire</i></p> <p><i>compte chèque postal n° 391 Nouakchott</i></p>	<p><i>Abonnements .</i></p> <p><i>un an</i></p> <p><i>ordinaire</i></p> <p><i>4000 UM</i></p> <p><i>PAYS DU MAGHREB</i></p> <p><i>4000 UM</i></p> <p><i>Etrangers</i></p> <p><i>5000 UM</i></p> <p><i>Achats au numéro /</i></p> <p><i>prix unitaire</i></p> <p><i>200 UM</i></p>
<p>Édité par la Direction Générale de la Législation, de la Traduction et de l'Édition</p> <p>PREMIER MINISTRE</p>		